

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES - VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le 13 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 5 mars 2018

Nombre de Conseillers : En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

Présents : M BUFFET Roger, M CHARBONNEL Stéphane, M NIVLET Jean-François, M COUASNON Gérard, M GENEVEE Lionel, M CHESNEL Sébastien, Mme THEBAULT Denise.

Absentes : Mme BARBELETTE Monique, Mme SAUVE Ludivine, Mme JAMES Monique. Mme FRETAY Christine.

M GENEVEE Lionel est nommé secrétaire de séance.

➤ **010/2018 - Vote du compte administratif de la Commune**

Monsieur Le Maire présente le compte administratif de la commune de l'exercice 2017 dressé par lui-même. Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent, par 7 voix pour, le compte administratif de l'exercice 2017 et arrêtent ainsi les comptes :

| | | |
|-----------------------------------|--------------------|--------------|
| Section d'Investissement | Dépenses | |
| | Prévues : | 331 582,04 € |
| | Réalisées : | 212 247,08 € |
| | Reste à réaliser : | 75000,00 € |
| | Recettes | |
| | Prévues : | 331 582,04 € |
| | Réalisées : | 223 107,30 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |
| Section de Fonctionnement | Dépenses | |
| | Prévues : | 307 000,00 € |
| | Réalisées : | 143 679,21 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |
| | Recettes | |
| | Prévues : | 307 000,00 € |
| | Réalisées : | 326 761,50 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |
| Résultat de clôture de l'exercice | Investissement : | 1 860,22 € |
| | Fonctionnement : | 183 082,29 € |
| | Résultat global : | 184 942,51 € |

➤ 011/2018 - Approbation du compte de gestion 2017 du budget de la Commune

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le résultat du compte de gestion de la commune concorde avec ceux du compte administratif.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ 012/2018 - Vote du compte administratif du budget assainissement

Monsieur Le Maire présente le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2017 dressé par lui-même.

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent, par 7 voix pour, le compte administratif de l'exercice 2017 et arrêtent ainsi les comptes :

| | | |
|-----------------------------------|--------------------|--------------|
| Section d'Investissement | Dépenses | |
| | Prévues : | 28 420,00 € |
| | Réalisées : | 22218,21 € |
| | Recettes | |
| | Prévues : | 28 420,00 € |
| | Réalisées : | 17 792,13 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |
| Section de Fonctionnement | Dépenses | |
| | Prévues : | 29 200,00 € |
| | Réalisées : | 15 997,23 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |
| | Recettes | |
| | Prévues : | 29 200,00 € |
| Réalisées : | 24 591,19 € | |
| Reste à réaliser : | 0,00 € | |
| Résultat de clôture de l'exercice | Investissement : | - 4 426,08 € |
| | Fonctionnement : | 8 593,96 € |
| | Résultat global : | 4 167,88 € |

➤ 013/2018 - Approbation du compte de gestion 2017 du budget assainissement

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'assainissement et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le résultat du compte de gestion de la commune concorde avec ceux du compte administratif.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ 014/2018 - Vote du compte administratif du budget lotissement «Le Clos Jouard»

Monsieur Le Maire présente le compte administratif du budget lotissement « Le Clos Jouard » de l'exercice 2017 dressé par lui-même.

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent, par 7 voix pour, le compte administratif de l'exercice 2017 et arrêtent ainsi les comptes :

| | | |
|-----------------------------------|-------------------|--------------|
| Section d'Investissement | Dépenses | |
| | Prévues: | 229 225,34 € |
| | Réalisées : | 219 445,34 € |
| | Recettes | |
| | Prévues : | 229 225,34 € |
| | Réalisées : | 107 343,59 € |
| Section de Fonctionnement | Dépenses | |
| | Prévues : | 150 426,91 € |
| | Réalisées : | 109 820,17 € |
| | Recettes | |
| | Prévues : | 150 426,91 € |
| | Réalisées : | 140 640,39 € |
| Résultat de clôture de l'exercice | Investissement : | 109 820,17 € |
| | Fonctionnement : | 30 820,22 € |
| | Résultat global : | 78 999,95 € |

➤ **015/2018 - Approbation du compte de gestion 2017 du budget lotissement «Le Clos Jouard»**

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs du lotissement « le clos Jouard » et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le résultat du compte de gestion de la commune concorde avec ceux du compte administratif.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion du lotissement « le clos jouard » dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ **016/2018 - Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Saint Hilaire du Harcouët.**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier du 05 mars 2017 de Monsieur le Maire de Saint Hilaire du Harcouët concernant la demande de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2016 – 2017.

- la commune de Saint Hilaire du Harcouët sollicite une participation de
1 406,84 € par enfant fréquentant l'école maternelle publique
405,21 € par enfant fréquentant l'école maternelle publique.

- Deux élèves sont inscrits dans cette école soit un montant de participation de 1 812,05 €

Monsieur le Maire propose de valider cette participation de 1 812,05 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 8 voix pour, adoptent cette proposition

➤ **017/2018 - Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée St Joseph de Saint Martin de Landelles (50)**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier, en date du 15 janvier 2018, de la directrice de l'école privée St Joseph de Saint Martin de Landelles (50) et du président de l'OGEC concernant la demande de participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018

Monsieur le Maire propose

- de verser la somme de 372,00 € soit le cout départemental de l'Ille et vilaine, par élève en élémentaire fréquentant l'école soit pour 2 élèves 744,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 8 voix pour, adoptent cette proposition

➤ **018/2018 - Demande d'une subvention à caractère social du RPI des portes de Bretagne de St Georges de Reintembault (35)**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier du 19 janvier 2018 de la directrice du RPI des Portes de Bretagne et du président de l'OGEC du RPI des Portes de Bretagne concernant une demande de subvention à caractère social.
- rappelle que la commune ne verse pas de subvention à caractère social à aucune autre école.
- propose de ne pas octroyer de subvention à caractère social au RPI des Portes de Bretagne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 8 voix pour, donnent un avis défavorable au versement au RPI des Portes de Bretagne d'une subvention à caractère social.

➤ **019/2018 - Vote des subventions pour les associations**

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 8 voix pour, décident d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

| | |
|----------|---|
| 100,00 € | Comité des Fêtes de Monthault |
| 183,00 € | Association Communale de Chasse Agrée de Monthault |
| 280,00 € | Association Communale de Chasse Agrée de Monthault pour la lutte contre les nuisibles |
| 160,00 € | Club de l'Espérance Monthaltais |
| 265,00 € | Art et Loisirs |
| 100,00 € | Gymnastique Volontaire Monthaltaise |
| 100,00 € | Association des Cavaliers et Meneurs de Monthault et du Canton de Louvigné du Désert |
| 135,00 € | Association Office Cantonal Culturel et d'Animation |
| 100,00 € | Harmonie Saint Martin de Louvigné du Désert |
| 50,00 € | Association cantonale des Donneurs de sang |
| 40,00 € | Association cantonale des maisons et jardins fleuris |
| 50,00 € | Association départementale d'Ille et Vilaine AFM Téléthon |
| 50,00€ | Association du Comité d'Organisation du Normandie-Bretagne |

➤ **020/2018 - Vote des subventions pour les associations**

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 7 voix pour et une abstention, décident d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

| | |
|----------|--|
| 100,00 € | Association Sportive et Loisirs Monthaltaise |
| 100,00 € | Association UNC de Monthault |
| 90,00 € | Société d'agriculture. |

➤ **021/2018 - Ouverture de crédit au compte 23**

Monsieur le Maire rappelle que

- des factures d'investissement concernant l'aménagement des deux logements locatifs doivent être réglées avant le vote du budget primitif
- les restes à réaliser au compte 23 sont insuffisants.

Monsieur le Maire propose

- d'ouvrir des crédits d'un montant de 60 000,00 € au compte 23 du budget 2018 afin de régler les factures d'investissement en attente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 8 voix pour

- valident cette proposition
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette demande

Le Maire

Roger BUFFET

